

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 26 È 627D'UTTOBRE DI U 2023

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

N° 2023/O2/067

Question orale déposée par Hervé VALDRIGHI
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : **INVASION DU CRABE BLEU**

Le crabe bleu (*Callinectes sapidus*), est une espèce invasive, originaire de l'ouest de l'Atlantique, de l'Argentine au Canada, introduite dans d'autres régions accidentellement par le biais des eaux de ballast des navires ou parfois délibérément.

Or, sa prolifération depuis plusieurs années en Méditerranée impacte fortement l'environnement et vient perturber les écosystèmes locaux.

Depuis 2014, la Corse est touchée par ce phénomène invasif notamment dans les étangs où il se sent le mieux.

Le crabe bleu est un prédateur opportuniste. Ils se nourrit notamment de diverses espèces de poissons et crustacés, principales cibles des pêcheurs. Il peut notamment rivaliser avec les espèces locales pour la nourriture et modifier les chaînes alimentaires existantes.

De plus, ce crabe creuse des terriers dans les sédiments, pouvant engendrer des modifications des habitats côtiers, y compris la destruction des zones de reproduction et d'abri pour d'autres organismes marins. La construction de ces terriers perturbe la stabilité des sols et contribue à l'érosion côtière.

Il peut également avoir des impacts négatifs sur d'autres industries, notamment la pêche traditionnelle et l'aquaculture, comme par exemple sur l'étang de Chjurlinu, où le crustacé s'est attaqué aux stocks de poissons et aux équipements (moteurs, filets, casiers, etc.) entraînant des coûts supplémentaires et conséquents pour les pêcheurs.

Face aux conséquences environnementales et économiques de cette invasion, quelles actions l'Office de l'Environnement de la Corse peut-il mettre en œuvre pour limiter son impact, trouver des solutions pour gérer sa présence et endiguer ce phénomène dévastateur pour les écosystèmes et le secteur de la pêche ?